

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE
du 1 juin 2018

Présents : Mesdames - Hoda SAYER - Sylvie FUMEY - Chantal VAUDOUR –Sophie LAMBOLEY –
Messieurs Christian HOUILLE - Jean-Marie AGHINA - Denis VOEGELE - François CHARMY -
Denis BEAUSEIGNEUR - Eric COULON - Jean-Yves DRODE

Absent(e)s excusé(e)s : Mesdames Danielle IDELON - Micheline TONIUTTI - Laurence COURBOILLET
Monsieur Eric ANSART

Procurations :

Micheline TONIUTTI donne procuration à Hoda SAYER
Danielle IDELON donne procuration à François CHARMY

ORDRE DU JOUR :

1. **Approbation du compte-rendu des Conseils Municipaux du 27 avril et 25 mai 2018**
2. **Tarif 2018/2019 Carrière COUROUX**
3. **Vente d'un terrain communal**
4. **Renégociation du contrat groupe des assurances statutaires (assurance du personnel)**
5. **Convention formation sauveteur Secouriste du Travail**
6. **Informations et questions diverses**

1. Approbation des procès-verbaux des Conseils Municipaux du 27 avril et du 25 mai 2018 :

Monsieur Christian HOUILLE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2018 dont l'approbation avait été reportée.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 avril 2018

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 13 | 0 | 0 |

Monsieur Christian HOUILLE présente le procès-verbal le Conseil Municipal du 25 mai 2018.
Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du Conseil Municipal 25 mai 2018.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 13 | 0 | 0 |

2. Tarif 2018/2019 Carrière COUROUX

La commune de PEROUSE accorde à la Société COUROUX un droit de fortage (au sens des articles 105 et 119 du code minier et des textes pris pour leur application) exclusif en vue d'extraire des matériaux en contrepartie du paiement d'une redevance.

Cette redevance est modifiable pour chaque période annuelle et est calculée en fonction de l'index Travaux Publics TP01 "index général tous travaux ».

La formule de calcul sera donc la suivante :

$$1.15 \text{ €} \times (107/107.3) = 1.15 \text{ €} / \text{m}^3$$

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le tarif établi à partir du mode de calcul figurant dans le contrat de fortage pour la période du 1^{er} octobre 2018 au 30 septembre 2019, soit 1.15 € le m³

Il est nécessaire de modifier avant le 1 juillet 2018 le tarif applicable à la société COUROUX à partir du 1^{er} octobre 2018.

Monsieur Jean-Marie AGHINA explique la formule de calcul et précise que l'on retrouve le tarif de 2013.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le tarif de 1,15 €/m³ applicable à partir du 1 octobre 2018.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 13 | 0 | 0 |

3. Vente d'un terrain communal

La société COUROUX demande depuis plusieurs années d'acquérir la parcelle AC 55 située sur « Les GOBES de la FOUCHERE » d'une superficie de 12,95 ares. Cette parcelle est classée en zone agricole.
La question se pose sur les intentions de la société COUROUX SA quant à l'utilisation de ce terrain à des fins non agricoles ainsi que sur la parcelle AC 56 dont la société est déjà propriétaire.

En 2008 la décision d'acquérir la parcelle AC 55 avait été prise et était basée sur les arguments suivants :

- Avoir l'assurance que la centrale à béton reste sur le terrain communal
- Masquer la vision des installations de la carrière depuis le RD 419 par une barrière végétale.

La société COURROUX a réitéré sa demande d'acquisition de cette parcelle.

Le maire, après avoir pris les renseignements auprès de la Préfecture (DDT) et des services de l'urbanisme du Grand Belfort, reste dans l'expectative quant aux réponses données :

- sur la possibilité d'aménager une plate-forme pour le stationnement des camions sur des terrains agricoles
- sur la création d'une butte pour masquer les installations de la carrière.

Cette demande donne lieu à de nombreux échanges d'arguments

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal à la majorité donne un avis favorable à la vente à la société COURROUX de la parcelle AC 55 au prix de 10 000 € TTC, le terrain étant en zone agricole et ce zonage n'ayant pas vocation à être modifié. Cela sous réserve que la loi n'oblige pas à le vendre à un autre demandeur.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 12 | 0 | 1 |

4. Renégociation du contrat groupe des assurances statutaires (assurance du personnel)

Le contrat d'assurance groupe, conclu par le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Territoire de Belfort pour le compte des communes et établissements publics, et destiné à couvrir les risques financiers induits par l'absentéisme des agents, arrive à son terme à la date du 31 décembre 2018.

L'intérêt de ce type de contrat étant indéniable, le Centre de Gestion propose de procéder à la conclusion d'un nouveau contrat permettant la garantie des risques.

Afin de faciliter la conclusion de cette opération délicate et d'obtenir le meilleur rapport qualité-prix possible, il est envisagé, conformément aux dispositions de l'article 26 4ème alinéa de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 susvisés, de donner mandat au Centre de Gestion de la fonction publique territoriale pour opérer les opérations de négociation et de conclusion d'un contrat-groupe.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal 'adopte à l'unanimité la délibération, chargeant le Centre de Gestion de négocier et de conclure pour le compte des communes et établissements publics du département un contrat-groupe d'assurance couvrant les risques liés à l'absentéisme des personnels territoriaux dans les conditions ci-dessus énoncées

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 13 | 0 | 0 |

5. Convention formation sauveteur Secouriste du Travail

A la demande des collectivités locales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale organise, en liaison avec l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Territoire de Belfort, des stages de maintien et d'actualisation des compétences Sauveteur secouriste du travail.

Le maire propose d'inscrire les employés communaux à ces formations précisant que le coût par agent est de 92€ pour la formation initiale et 54 € pour l'actualisation (tous les 2 ans).

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal autorise le maire à signer la convention formation initiale et maintien et actualisation des compétences Sauveteur Secouriste Du Travail.

| Pour | Contre | Abstention |
|------|--------|------------|
| 13 | 0 | 0 |

6. Informations et questions diverses :

1. **Tirage au sort des jurés de cour d'assises.** Comme chaque année il est nécessaire d'organiser le tirage au sort de trois électeurs pérousiens qui pourront être dans l'obligation de siéger en tant que juré à la cour d'assises de Vesoul. Le tirage au sort aura lieu le vendredi 29 juin 2018.
2. **Eclairage du préau de l'école.** Il avait été demandé en particulier pour les cours d'initiation au tennis un éclairage pour le préau. Le maire répond que suite à l'accord du Conseil municipal, le devis a été accepté et que les travaux seront très prochainement réalisés.
3. **Lotissement Néolia :** Il a été rappelé aux propriétaires que les buttes autour de leur habitation étaient interdites. Le problème du contrôle de la réalisation effective des tranchées filtrantes est à l'ordre jour. Nous ne disposons pas au niveau de la commune des compétences nécessaires pour assurer ce contrôle. Le service assainissement du Grand Belfort se propose de réaliser ces contrôles mais après l'achèvement des travaux. La taxe d'assainissement serait doublée en cas de non réalisation ou de non-conformité
4. **Projet de travaux de voirie rue des rosiers**
Le maire annonce qu'une étude sera lancée pour l'aménagement de la rue des Rosiers
5. **Passage piétons Grande rue : Suite aux travaux de réfection de la chaussée réalisés par le Conseil Départemental** dans la Grande rue, le passage pétons au niveau de la rue des Poiriers a disparu et pose un problème de sécurité. Le marquage du passage-piétons est à la charge de la commune et sera réalisé dès que possible. Contact a été pris avec l'entreprise chargée de ce travail.
6. **Travaux d'accessibilité de l'école :**
Le cabinet BEJ ayant repris l'étude de l'accessibilité de l'école fait remarquer que le cabinet d'étude précédent n'a pas fourni les informations relatives à la pente de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite.
BEJ propose donc de réaliser l'étude pour coût supplémentaire de 440 € par rapport au devis initial.
7. **Permis de construire de la salle multi-accueil**
La SODEB signale à BEJ que le planning de la construction du bâtiment multi accueil doit être modifié en effet le délai d'instruction du permis de construire d'un tel bâtiment est de 5 mois auxquels il faut ajouter 2 mois pour purge de recours de tiers et non 5 comme stipulé sur le planning.

8. Etat de la voirie le long de l'autoroute. Il a été évoqué l'état de voirie le long de l'autoroute et du chemin des chènevières, le maire précise que la partie longeant l'autoroute est la propriété du Grand Belfort et qu'après son intervention, les services de la ville ont bouché les trous les plus importants. Quant au chemin des chènevières, il n'est pas envisagé de réaliser des travaux.

9. Soucis et inquiétudes des représentants des Carrés de l'habitat rue des Tulipes qui ont été reçu par le maire.

La séance est levée à 22h37

Délibérations du Conseil Municipal du 1er juin 2018

| Délibérations du Conseil Municipal du 1er juin 2018 | | | |
|---|--|--------------|----|
| Délibérations | Objet | Vote | |
| N° 2018/05/01 | Approbation du compte-rendu des conseils municipaux des 27 avril et 25 mai 2018 | Pour : | 13 |
| | | Contre : | 00 |
| | | Abstention : | 00 |
| N° 2018/05/02 | Révision des tarifs 2018/2019 carrière COUROUX | Pour : | 13 |
| | | Contre : | 00 |
| | | Abstention : | 01 |
| N° 2018/05/03 | Vente de terrain communal | Pour : | 12 |
| | | Contre : | 00 |
| | | Abstention : | 01 |
| N° 2018/05/04 | Renégociation du contrat groupe assurances statutaires (assurance du personnel) | Pour : | 13 |
| | | Contre : | 00 |
| | | Abstention : | 00 |
| N° 2018/05/05 | Convention formation initiale et maintien et actualisation des compétences sauveteur secouriste du travail | Pour : | 13 |
| | | Contre : | 00 |
| | | Abstention : | 00 |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Séance du 1^{er} juin 2018

| Présents : | Noms et Prénoms | Signatures | Observations |
|------------|-----------------------------|------------------------|--|
| | Madame Chantal VAUDOUR | | |
| | Madame Laurence COURBOILLET | | |
| | Madame Micheline TONIUTTI | Absente excusée | Donne procuration à Hoda SAYER |
| | Madame Sylvie FUMEY | | |
| | Madame Danielle IDELON | Absente excusée | Donne procuration à François Charmy |
| | Madame Sophie LAMBOLEY | | |
| | Madame Hoda SAYER | | |
| | Monsieur Christian HOUILLE | | |
| | Monsieur Éric ANSART | Absent excusé | |
| | Monsieur Denis VOEGELE | | |
| | Monsieur Jean-Marie AGHINA | | |
| | Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR | | |
| | Monsieur François CHARMY | | |
| | Monsieur Éric COULON | | |
| | Monsieur Jean-Yves DRODE | | |